

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 32
Pouvoirs : 3
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2015

Le 14 septembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excuses : Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Chantal NOEL, Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Dominique VIAL (Pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux),

Secrétaire de séance : Isabelle ACHARD

OBJET : ASSAINISSEMENT - Rapport Prix et Qualité des Services assainissement collectif et non collectif

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, présente au conseil communautaire les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, collectif et non collectif.

Il est précisé que ces rapports seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article L.1411-13 du CGCT à savoir au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies.

Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies et sur le site Internet de la Communauté de communes.

Après examen, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service de l'Assainissement,
- DECIDE que ces rapports seront mis à la disposition du public au siège de la Communauté et dans chacune des mairies et que le public en sera avisé par voie d'affichage aux portes de la Communauté et des mairies ainsi que sur le site Internet de la Communauté.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150914-2015C107-AS

Affichage le :

23 SEP. 2015

23 SEP. 2015

